



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Municipalité de Blue Sea

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 2021-087 RELATIF À LA LIMITATION DE VITESSE SUR LE CHEMIN DU LAC-LONG

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Blue Sea a adopté le Règlement 2021-087 relatif à la limitation de vitesse sur le chemin du Lac-Long.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité de Blue Sea au <http://www.blueseas.ca/index.php/services/avis-publics>. Puisque dans le contexte de la présente vague de la pandémie de COVID-19, le bureau municipal de Blue Sea sera fermé au public à compter du 4 janvier 2022, et ce, pour une période indéterminée.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Blue Sea, ce 5^{ième} jour du mois de janvier 2022.

Christian Michel
Directeur général

Avis 2022-259